

annonces judiciaires et légales

Notre hebdomadaire est habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces judiciaires et légales en 2025 dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

L'arrêté ministériel a fixé le prix du caractère à 0,187 euros HT.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2025-24743

du SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau

Par arrêté en date du 8 septembre 2025, le Président du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Schéma de Coopération Territoriale (SCOT) du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

1 - Durée de l'enquête et constitution du dossier

Cette enquête se déroulera du mardi 7 octobre au jeudi 6 novembre 2025 inclus (soit un total de 31 jours).

Le dossier d'enquête publice est constitué :

- d'une notice de présentation du procédé et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière syndicale de modification n°1 du SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau;

- de la justification des choix;

- des avis enregistrés auprès des personnes publiques associées, dont l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

Le dossier d'enquête publice est constitué :

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

- de la justification des choix;

- de la délibération de l'Etat compétente en matière d'environnement;

- de la délibération de l'Etat compétente de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale;

- d'une notice de présentation du dossier et de son cadre réglementaire;

Le dossier d'enquête sera ouvert au public à disposition du public sur un portail de l'Etat, à l'adresse suivante : <http://www.paysdesavenerre.fr>

Le dossier d'enquête sera également accessible à l'adresse suivante : <https://www.register-numerique.fr/modif1-plu-beinheim>

Le dossier d'enquête sera également accessible à la mairie de Beinheim pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures suivants :

- Lundi 13 octobre de 9h00 à 12h00

- Mardi 14 octobre de 9h00 à 12h00

- Mercredi 15 octobre de 9h00 à 12h00

- Vendredi 16 octobre de 9h00 à 12h00

- Samedi 17 octobre de 9h00 à 12h00

- Dimanche 18 octobre de 9h00 à 12h00

- Lundi 19 octobre de 9h00 à 12h00

- Mardi 20 octobre de 9h00 à 12h00

- Vendredi 23 octobre de 9h00 à 12h00

- Samedi 24 octobre de 9h00 à 12h00

- Dimanche 25 octobre de 9h00 à 12h00

- Lundi 26 octobre de 9h00 à 12h00

- Mardi 27 octobre de 9h00 à 12h00

- Mercredi 28 octobre de 9h00 à 12h00

- Vendredi 30 octobre de 9h00 à 12h00

- Samedi 31 octobre de 9h00 à 12h00

- Dimanche 01 novembre de 9h00 à 12h00

- Lundi 02 novembre de 9h00 à 12h00

- Mardi 03 novembre de 9h00 à 12h00

- Mercredi 04 novembre de 9h00 à 12h00

- Vendredi 06 novembre de 9h00 à 12h00

- Samedi 07 novembre de 9h00 à 12h00

- Dimanche 08 novembre de 9h00 à 12h00

- Lundi 09 novembre de 9h00 à 12h00

- Mardi 10 novembre de 9h00 à 12h00

- Mercredi 11 novembre de 9h00 à 12h00

- Vendredi 13 novembre de 9h00 à 12h00

- Samedi 14 novembre de 9h00 à 12h00

- Dimanche 15 novembre de 9h00 à 12h00

- Lundi 16 novembre de 9h00 à 12h00

- Mardi 17 novembre de 9h00 à 12h00

- Mercredi 18 novembre de 9h00 à 12h00

- Vendredi 20 novembre de 9h00 à 12h00

- Samedi 21 novembre de 9h00 à 12h00

- Dimanche 22 novembre de 9h00 à 12h00

- Lundi 23 novembre de 9h00 à 12h00

- Mardi 24 novembre de 9h00 à 12h00

- Mercredi 25 novembre de 9h00 à 12h00

- Vendredi 27 novembre de 9h00 à 12h00

- Samedi 28 novembre de 9h00 à 12h00

- Dimanche 29 novembre de 9h00 à 12h00

- Lundi 30 novembre de 9h00 à 12h00

- Mardi 01 décembre de 9h00 à 12h00

- Mercredi 02 décembre de 9h00 à 12h00

- Vendredi 04 décembre de 9h00 à 12h00

- Samedi 05 décembre de 9h00 à 12h00

- Dimanche 06 décembre de 9h00 à 12h00

- Lundi 07 décembre de 9h00 à 12h00

Le dossier d'enquête sera également accessible à l'adresse suivante : <http://www.register-numerique.fr/modif1-plu-beinheim>